GUIDE DES DÉPOSANTS 2022-2023

BTM PROPULSION
Phase II

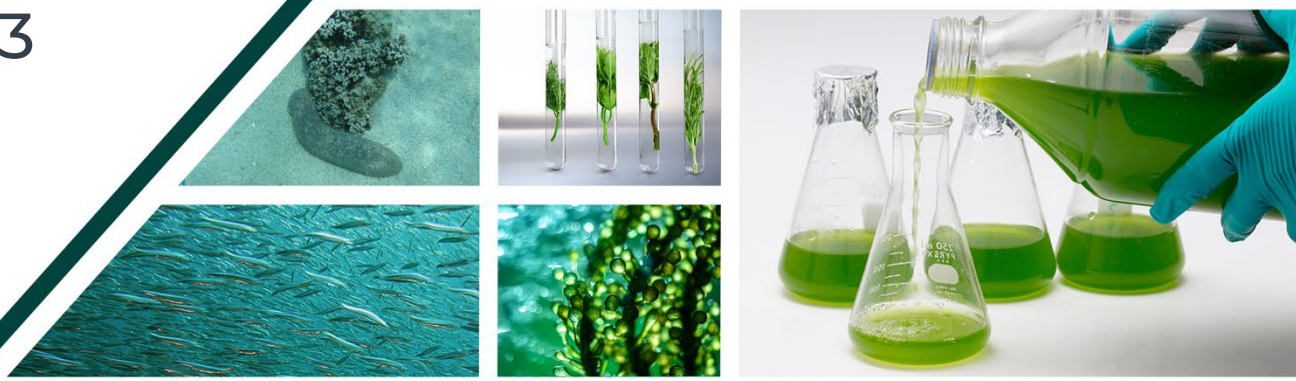

Dates importantes de dépôt de la demande :

Lettre d'intention : 12 juillet 2022 (optionnelle)
Demande détaillée : 10 août 2022

CRIBIQ
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec

TABLE DES MATIÈRES

Préambule 3

La stratégie maritime 5

Le CRIBIQ 6

Objectifs du programme 7

Des bioressources au bioproduits 8

Critères innovants 10

Admissibilité 10

Dépenses admissibles 11

Dépenses non admissibles 12

Niveau de maturité technologique d'un projet 13

Processus d'acheminement et de suivi des projets 14

Modalités de financement 15

Présentation d'une demande 17

Critères d'évaluation des projets 18

Préambule

L'économie biosourcée

L'économie biosourcée est fondée sur la production et la valorisation de différentes bioressources : agricoles, forestières, résiduelles et aquatiques, dont les bioressources marines. Ces activités sont destinées à répondre aux besoins alimentaires et industriels, et ce, dans le cadre d'une économie circulaire durable.

L'économie biosourcée est une réalité importante dans plusieurs filières industrielles partout au Québec dont la production et la transformation alimentaire, la production et l'exploitation forestière, les produits de santé, les bioproduits industriels (produits chimiques et matériaux biosourcés) ainsi que la valorisation des biodéchets. Ainsi, en s'appuyant sur ses bioressources, ses compétences humaines et ses infrastructures, le Québec pourrait devenir un leader de l'économie biosourcée durable ce qui serait une alternative à l'économie carbone considérée aujourd'hui comme transitoire.

Le potentiel du secteur halieutique québécois représente une voie prometteuse pour l'économie biosourcée du Québec. Entre autres, le Québec dispose annuellement d'environ 22 300 tonnes de résidus de crustacés, d'une possibilité de récolte d'au moins 10 000 tonnes des trois principales espèces d'algues et d'une grande quantité d'espèces marines non exploitées pour lesquelles le potentiel de valorisation est encore mal connu.

Une économie bleue, durable et prospère

Les biotechnologies marines offrent des avenues de valorisation des produits marins et de leurs coproduits dans une multitude d'applications industrielles, comme l'agrobiotechnologie, l'aquaculture, les nutraceutiques, les cosmétiques, la santé animale & humaine, les biocarburants, le biomédical, tous des secteurs industriels actifs au Québec. Le marché mondial des biotechnologies marines a été estimé à une valeur de 4,8 milliards de dollars (US) en 2020 et à 6,4 milliards de dollars en 2025 respectivement.

L'économie bleue est définie par la Banque mondiale comme étant l'exploitation durable des ressources dans les océans à des fins de croissance économique, d'amélioration des moyens de subsistance, de création d'emplois et de préservation de la santé des écosystèmes océaniques. Avec le lancement de la vision Avantage Saint-Laurent, le Québec a placé l'économie bleue au cœur de la relance économique. Parmi les multiples actions de la vision, les biotechnologies marines sont considérées comme un des leviers pour offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables.

C'est dans ce contexte que le CRIBIQ lance, en collaboration avec la direction du secrétariat à la stratégie maritime du ministère des Transports du Québec (MTQ), la 2e phase du programme BTM PROPULSION, afin de poursuivre l'initiative de financement des entreprises qui œuvrent dans le domaine des biotechnologies marines au Québec.

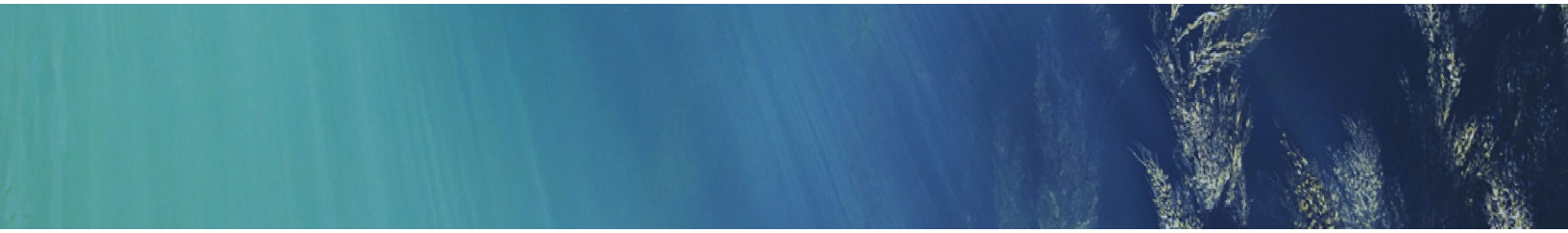

1 Étude de caractérisation des biotechnologies marines et de la valorisation de la biomasse marine au Québec, Expansion Stratégies inc. (2017).

2 Ferreira, Bruno. The Future of Marine Biotechnology for Industrial Applications to 2025 (2015).

BTM Propulsion phase II, c'est :

27
PROJETS FINANCÉS
(18 markets push & 9 market pull)

1
PROJET TERMINÉ

21
ENTREPRISES BÉNIFICIAIRES

10
INSTITUTS DE RECHERCHE PUBLICS DU QUÉBEC IMPLIQUÉS

27
PROJETS FINANCÉS
(18 MARKETS PUSH & 9 MARKET PULL)

VALEUR TOTALE DES PROJETS :
10,3 M$

Biomasses marines visées : Bactéries de milieu marin, crustacés, échinodermes, macroalgues, microalgues, mammifères, poissons & résidus marins, etc.

Avantage Saint-Laurent

La nouvelle vision maritime du Québec

La nouvelle vision maritime Avantage Saint-Laurent vise à augmenter la richesse collective des Québécois et à ouvrir une nouvelle voie de prospérité et de croissance. Le gouvernement vise à faire du Saint-Laurent un corridor économique performant, dans le respect des écosystèmes concernés et dans l'intérêt des communautés maritimes installées le long du fleuve. La nouvelle vision maritime du Québec est articulée autour de trois orientations :

- doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives ;
- assurer, sur le Saint-Laurent, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes ;
- offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables.

Dans ce contexte, les biotechnologies marines constituent une avenue prometteuse pour moderniser et assurer la pérennité de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture ainsi que pour trouver des solutions de rechange à l'enfouissement des résidus marins. Le développement des biotechnologies marines au Québec est une des mesures de la vision Avantage Saint- Laurent qui vise à offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables. Le programme offre une aide financière pour des projets de développement et de commercialisation de produits innovants issus de la valorisation des ressources halieutiques et des coproduits marins par l'utilisation des biotechnologies afin de créer une filière pérenne, inclusive, orientée marché et reconnue internationalement comme un modèle de valorisation et de commercialisation durable des ressources marines.

AVANTAGE
SAINT-LAURENT

Le Consortium de recherche et Innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle dont la mission est de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de la bioéconomie au Québec.

En date de mars 2020, le CRIBIQ regroupait plus de 219 entreprises et instituts de recherche publique du Québec (IRPQ) (universités, CCTT et centres de recherche gouvernementaux). Grâce à son programme de recherche, le CRIBIQ a su concrétiser des retombées significatives en recherche et développement par le financement de plus de 250 projets de recherche collaborative d'une valeur totale de plus de 144 M$, dont 46 M$ octroyés par le CRIBIQ. Par ailleurs, l'adhésion de certaines fédérations et associations industrielles, permet au CRIBIQ de desservir plus de 22 000 organisations privées. Le présent guide décrit les modalités de financement des projets dans le cadre du PROGRAMME DE RECHERCHE 2020-2021 du CRIBIQ.

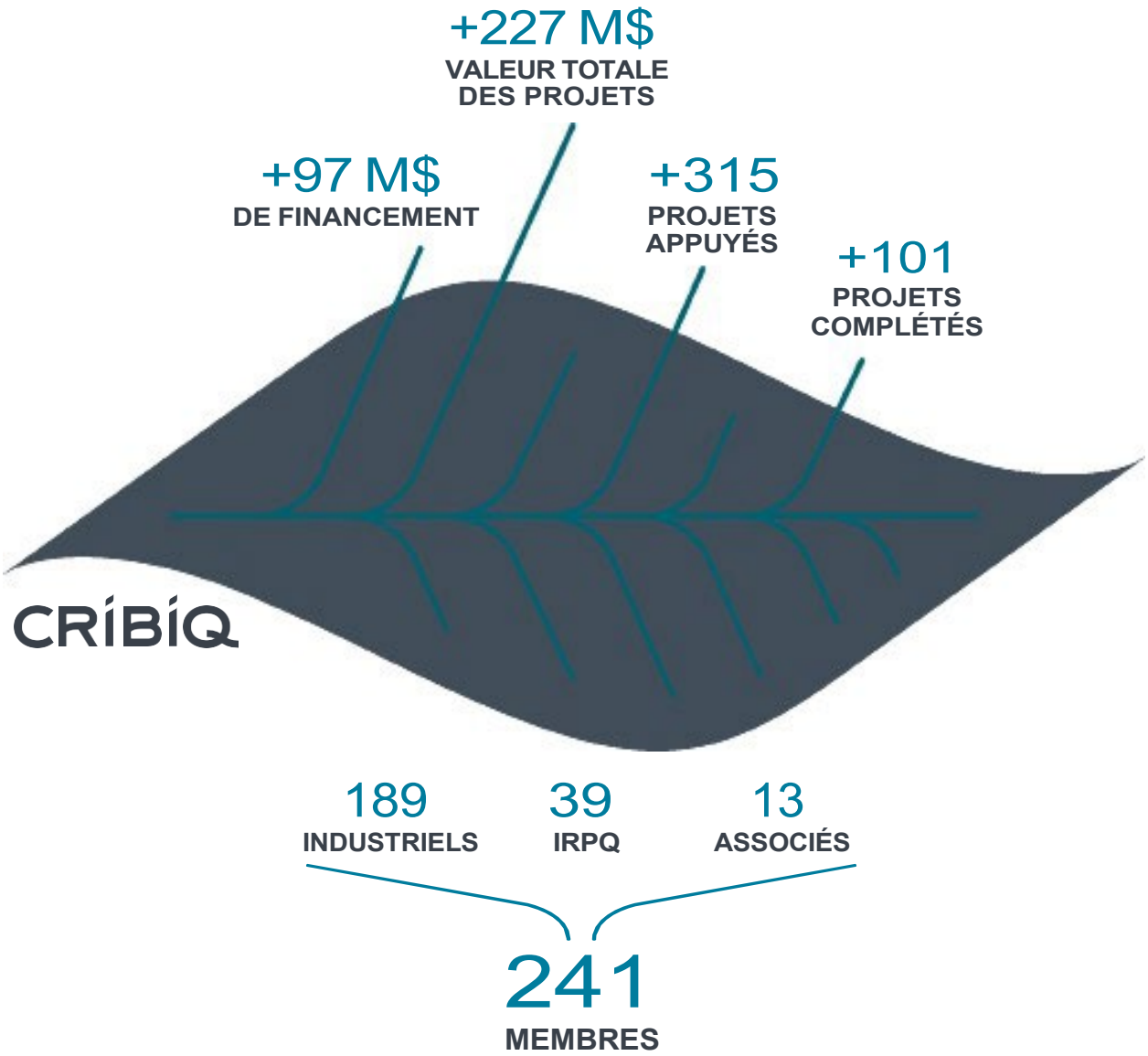

Objectifs généraux

- **DÉVELOPPER** l'économie maritime de manière durable tout en favorisant les occasions d'investissements pour les entreprises qui seront génératrices d'emplois et de croissance économique ;
- **MODERNISER** et pérenniser l'industrie de la pêche et de l'aquaculture ;
- **TROUVER** des solutions de rechange à l'enfouissement des résidus marins ;
- **SOUTENIR** les entreprises dans leurs démarches de développement des technologies durables et avoir un impact minimal sur l'environnement ;
- **POSITIONNER** le Québec dans un concept d'économie bleue et durable.

Objectifs spécifiques

- **FAVORISER** le recours aux biotechnologies marines pour l'adoption de solutions commercialisables qui répondent à des problématiques rencontrées ou permettent des avancées novatrices faisant appel aux principes de l'économie bleue dans divers marchés d'application ;
- **FAVORISER** le développement de connaissances appliquées pour la commercialisation de solutions novatrices ;
- **FAVORISER** la valorisation de la biomasse marine et de ses coproduits dans des applications à valeur ajoutée ;
- **FAVORISER** l'investissement, de même que la création et la croissance d'entreprises et d'emplois au Québec dans le domaine des biotechnologies marines ;
- **FAVORISER** les partenariats stratégiques entre fournisseurs de solutions faisant appel aux biotechnologies marines et utilisateurs finaux du Québec ou d'ailleurs ;
- **GÉNÉRER** de nouveaux savoir-faire, de nouvelles connaissances et technologies ;
- **ACCROÎTRE** le positionnement concurrentiel des entreprises participantes.

Filières industrielles concernées

BIOPRODUITS INDUSTRIELS

- Bioénergie
- Produits chimiques biosourcés
- Matériaux biosourcés

BIOALIMENTAIRE

- Production agricole et halieutique
- Transformation alimentaire
- Aliments fonctionnels et nutraceutiques

PRODUITS DE SANTÉ

- Produits de santé naturels
- Cosmétiques/cosméceutiques
- Biopharmaceutiques

ENVIRONNEMENT

- Bioremédiation
- Valorisation de la biomasse résiduelle
- Séquestration et valorisation du CO_2

Note : *Tout autre secteur d'application en lien avec l'utilisation des biotechnologies marines est également concerné par le présent appel de projets.*

Procédés biotechnologiques concernés

Les projets déposés doivent utiliser un ou plusieurs des procédés biotechnologiques appliqués au traitement de la biomasse aquatique incluant sans s'y limiter :

- L'hydrolyse
- La fermentation
- Le bioraffinage
- L'extraction
- Le fractionnement
- La purification
- La filtration
- Les nanotechnologies
- La génomique
- La protéomique
- La génétique
- La transcriptomique
- Autres procédés biotechnologiques

Ces procédés peuvent être associés ou non à des éléments du génie des procédés tels que par exemple, le séchage et le broyage.

Un projet présente un caractère innovant s'il correspond aux critères suivants :

- Le projet innovant de l'entreprise doit viser le développement d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé ou de l'amélioration significative[3] d'un produit ou d'un procédé existant ;
- Les fonctions ou les utilisations prévues du produit ou du procédé doivent présenter des avantages déterminants par rapport aux solutions existantes sur le marché et dans le secteur d'activité de l'entreprise, ayant pour résultat d'apporter un avantage concurrentiel à l'entreprise. De telles innovations peuvent faire intervenir des technologies ou manières de faire radicalement nouvelles ou reposer sur l'association de technologies ou manières de faire existantes dans de nouvelles applications ;
- Le projet doit comporter un risque ou une incertitude technologique et/ou d'affaires pour l'entreprise ;
- Le projet doit avoir nécessité ou nécessitera des efforts en recherche et développement ;
- Lorsque le produit ou le procédé est destiné à la vente, le projet doit démontrer un potentiel commercial.

Le projet innovant peut être mené par un regroupement de partenaires réunissant des entreprises uniquement, des centres de recherche ou de transfert ou des universités uniquement ou encore une combinaison de ces différents types de partenaires. Dans ces cas, le projet innovant devra répondre aux critères énoncés précédemment, mais il doit procurer des avantages déterminants et concurrentiels à l'échelle du regroupement.

3 Amélioration significative/avantage déterminant : Selon le Manuel d'Oslo (2005), « Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures ». Les qualificatifs « significatif» ou « déterminant» réfèrent donc à la nouveauté des extrants du projet ou à l'intensité des améliorations apportées aux solutions existantes.

Entreprises admissibles

- Sont admissibles les entreprises légalement constituées en vertu des lois du Gouvernement du Québec.

Entreprises non admissibles

- Les organisations des secteurs publics, parapublics et institutionnels ;
- Les entreprises affiliées ou apparentées ;
- Les entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;
- Les entreprises ayant fait défaut à leurs obligations envers le Gouvernement du Québec.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets doivent :

- Comporter l'utilisation et la valorisation d'une ressource marine indigène du territoire québécois.
- Présenter un caractère innovant dans le processus menant au développement des produits conçus à partir de ressources halieutiques ou de ses coproduits marins.
- Concerner un produit ou une solution faisant appel aux biotechnologies marines dont le niveau de maturité technologique (NMT[4]) atteint minimalement le niveau 3 lors du dépôt du projet et au moins le niveau 7 à la fin de celui-ci. Le NMT-3 correspond à un prototype testé dans un environnement pertinent et le NMT-7 correspond à la démonstration du prototype dans un environnement opérationnel.
- Apporter des solutions en réponse à différentes problématiques industrielles, sociales et environnementales ou encore dans un objectif de réduction de résidus par la valorisation de coproduits marins.
- Favoriser le déploiement des procédés biotechnologiques.

Projets non admissibles

- Projets admissibles au Programme Exportation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE) ;
- Projets en biotechnologie ne faisant pas appel aux biotechnologies marines ;
- Projets concernant des activités de réseautage.

4 Description des NMT disponible à l'adresse : https://www.ic.gc.ca/eic/site/ito-oti.nsf/fra/00849.html

- Les salaires directement liés au projet des employés qui résident au Québec, majorés de 22 % pour couvrir les avantages sociaux ainsi que les frais généraux, de gestion et d'administration ;
- Les honoraires professionnels de spécialistes et d'experts-conseils ;
- Les frais d'entreprise ou d'organisation agissant comme des sous-traitants, y compris pour la commercialisation ;
- Les frais de déplacement et de séjour conformément à la politique gouvernamentale du Secrétariat du Conseil du Trésor[5] ;
- Le matériel, les équipements et les fournitures requis ;
- Les plateformes de diffusion des connaissances et des résultats issus des projets ;
- Les dépenses d'achat de logiciels ;
- Les frais pour l'obtention et la protection de la propriété intellectuelle, à l'exclusion des frais de maintien de celle-ci ;
- Les frais d'homologation et de certification requise pour la commercialisation ;
- Les frais pour la préparation d'un plan de commercialisation, de démonstration ou de vitrine technologique ;
- Les frais de démonstration et d'exposition incluant les frais de démonstration d'efficacité chez l'humain et l'animal ;
- Les dépenses liées à la location de bureaux ou de laboratoires ;
- Les coûts pour l'achat ou la réalisation de différentes études visant la commercialisation (études de faisabilité, études de marché, études d'opportunité) ;
- Les coûts pour les tests de marché ;
- Les coûts de démarchage pour le recrutement d'un agent de commercialisation ;
- Les coûts de démarchage pour le développement d'un réseau de distributeurs ;
- Les coûts directs des documents promotionnels, notamment la mise à jour ou la création d'un site Internet ;
- Les coûts d'inscription à des expositions et à des salons ;
- Les coûts de traduction des outils de commercialisation ;
- Les coûts de mise en oeuvre du plan de commercialisation, le cas échéant ;
- Les coûts remboursés à l'utilisateur pour la conduite d'activités de promotion et de démonstration de la solution dans ses locaux ;
- Les coûts de production des rapports de vérification externe validant l'ensemble des dépenses admissibles engagées et acquittées.

5 Conseil du trésor-frais de déplacement et de séjour : https://www.tresor.gouv.qc.ca/publications/secretariat/

Toutes les dépenses doivent être jugées essentielles et directement attribuables à la réalisation des projets.

- Les dépenses effectuées avant le dépôt d'une demande dûment signée et remplie ;
- Les pertes de production occasionnées par des activités liées à la réalisation du projet ;
- Les coûts encourus pour les projets annulés ;
- L'acquisition ou la location de terres, d'immeubles et d'autres installations, de même que la location d'équipements n'étant pas directement liées au projet, les frais immobiliers et les coûts connexes ;
- Les frais de financement, les frais juridiques et les intérêts sur les prêts, y compris ceux qui sont liés aux servitudes ;
- Les taxes provinciales et la taxe sur les produits et services donnant droit à une remise au promoteur ainsi que tous les autres frais visés par des remises ;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés ;
- Les dépenses réalisées pour effectuer des placements ;
- Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital ;
- Les dépenses déjà payées par le Gouvernement du Québec, pour un même projet ;
- Les services déjà sous contrat avec un incubateur ou un accélérateur d'entreprises ;
- Les dépenses non prévues au montage financier tel qu'il a été présenté lors du dépôt de la demande d'aide financière ;
- Les dépenses non nécessaires ou non justifiables pour la réalisation du projet.

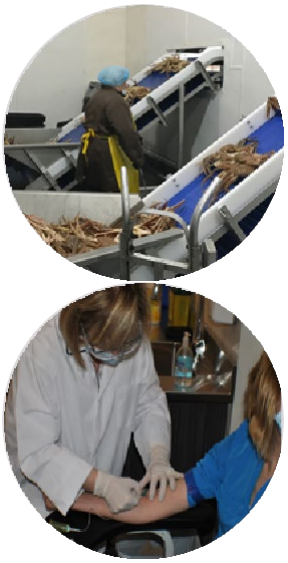

NIVEAU DE MATURITÉ TECHNOLOGIQUE (NMT) D'UN PROJET

Le niveau de maturité technologique (NMT)[6-7] sert à classer le niveau de l'état de préparation à l'utilisation d'une technologie. La contribution du CRIBIQ dans le cadre du programme BTM-Propulsion est allouée aux projets dont le NMT de départ est de minimum NMT-3 et le NMT final atteindra minimum un NMT-7.

	STADE DE DÉVELOPPEMENT	DESCRIPTION	NMT
PREUVE DE CONCEPT AU LABORATOIRE	Observation des principes de base	Le niveau le plus bas de maturité technologique. La recherche scientifique commence à être convertie en recherche et développement (R-D) appliqués. Exemples : études papier des propriétés fondamentales de la technologie.	1
	Formulation du concept technologique	Début de l'invention. Une fois les principes de base observés, il s'agit d'inventer les applications pratiques. Les applications sont hypothétiques et il se peut que des hypothèses ne s'appuient sur aucune preuve ni aucune analyse détaillée. Seuls exemples : études analytiques.	2
	Preuve expérimentale du concept	La R-D active est lancée. Cela comprend des études analytiques et en laboratoire visant à valider physiquement les prédictions analytiques des divers éléments de la technologie. Exemples : composants qui ne sont encore ni intégrés ni représentatifs.	3
MISE À L' ÉCHELLE SEMI-PILOTE OU PILOTE	Validation des fonctions clés du concept en laboratoire	Les composants technologiques de base sont intégrés pour valider le bon fonctionnement commun. Il s'agit là d'une « fidélité relativement basse» par rapport au système éventuel. Exemple : intégration d'un matériel spécial en laboratoire.	4
	Validation de la technologie en environnement représentatif	Le caractère représentatif de la technologie de la maquette augmente significativement. Les composants technologiques de base sont intégrés à des éléments raisonnablement réalistes à l'appui et peuvent donc être testés en environnement simulé. Exemple : intégration très représentative des composants en laboratoire.	5
	Démonstration du prototype dans un environnement réel simulé (semi-pilote ou pilote)	Le modèle ou prototype représentatif du système, nettement supérieur à celui du NMT 5, fait l'objet d'essais en milieu pertinent. Stade de développement marquant dans le développement éprouvé d'une technologie. Exemples : essais d'un prototype dans un milieu très représentatif en laboratoire ou en milieu opérationnel simulé.	6
PROTOTYPAGE ET DÉMONSTRATION EN MILIEU OPÉRATIONNEL	Démonstration du prototype dans un environnement opérationnel	Le prototype s'approche d'un système opérationnel ou en est rendu à ce niveau. Représente un progrès significatif par rapport au NMT 6, ce qui exige la démonstration d'un prototype du système réel dans un milieu opérationnel (p. ex. dans un aéronef, dans un véhicule ou dans l'espace).	7
	Système réel achevé et qualifié au moyen d'essais et de démonstrations	Il est prouvé que la technologie fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues. Dans presque tous les cas, ce NMT représente la fin du développement comme tel d'un système. Exemples : essais et évaluations du développement du système prévu afin de déterminer s'il répond aux spécifications de conception.	8
	Validation par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel	Application réelle de la technologie sous sa forme finale et dans les conditions d'une mission, semblables à celles qui ont été enregistrées lors d'essais et d'évaluations opérationnels. Exemple : utilisation du système dans des conditions opérationnelles d'une mission.	9

NMT DE DÉPART DES PROJETS FINANCÉS DASN LE CADRE DU PROGRAMME BTM-PROPULSION

6 Norme ISO 16290:2013 : https://www.iso.org/fr/standard/56064.html

7 Gouvernement du Canada, Programme de démonstration de technologies : https://ito.ic.gc.ca/eic/site/ito-oti.nsf/fra/00849.html

1. Dépôt de la lettre d'intention (LDI) -
2. Analyse et réponse de la LDI
3. Dépôt de la demande détaillé (DD)
4. Analyse par le comité d'évaluation technico-économique (CETE)*
5. Autorisation CA du CRIBIQ
7. Signature d'une entente entre le CRIBIQ et l'entreprise
8. Financement et démarrage du projet
9. Suivi du projet

***Le Comité d'évaluation technico-économique (CETE)** est constitué par le conseil d'administration du CRIBIQ suite à chaque appel de projets, afin de rassembler des experts indépendants reconnus par leurs expertises sur les plans scientifique et technologique, ainsi qu'en matière de développement économique et durable, de normes réglementaires et de gestion de projets.

Ce comité a le mandat de :

- Faire une évaluation scientifique, technologique et économique des projets ;
- Sélectionner les projets les plus prometteurs ;
- Recommander ou non le financement des projets au CA et au MTQ.

1. Nouveaux projets[8]

Une entreprise peut déposer un maximum de deux demandes de financement pour des nouveaux projets, à raison d'une seule demande par type de projet, soit une demande de type « Market Pull* » et une demande de type « Market Push** ».

MTQ via CRIBIQ	Contribution Privée	Cumul d'aide Publique
Max. 50% du coût total du projet (max. 250 000 $)	Min. 25%	Max. 75% du coût total du projet

Pour un projet situé aux Îles-de-la-Madeleine, le taux d'aide peut atteindre 60%, pour un maximum de 300 000 $

2. Projets déjà financés dans la phase I du programme BTM

Une entreprise peut déposer maximum une demande par projet déjà financé dans le cadre de la phase I du programme BTM-Propulsion :

MTQ via CRIBIQ	Contribution Privée	Cumul d'aide Publique
Max. 30% du coût total du projet (max. 150 000 $)	Min. 50%	Max. 50% du coût total du projet

Pour un projet situé aux Îles-de-la-Madeleine, le taux d'aide peut atteindre 40%, pour un maximum de 200 000 $.

*Projets de type « Market Pull » :

Projets de développement et de commercialisation de produits innovants issus de la valorisation des ressources halieutiques et de leurs coproduits marins par l'utilisation des biotechnologies marines en réponse à des enjeux identifiés par les différents marchés d'application « Market Pull ». Ces projets sont portés par au moins deux partenaires, dont :

- Au moins une entreprise qui souhaite développer et commercialiser des produits et des solutions faisant appel aux biotechnologies marines afin de répondre aux besoins exprimés par un ou des utilisateurs finaux ;
- Au moins une entreprise jouant le rôle d'utilisateur final, c'est-à-dire au moins une entreprise qui souhaite recourir à des solutions (produits) faisant appel aux biotechnologies marines dans la valorisation des espèces halieutiques ou ses coproduits pour répondre à des enjeux liés à son processus de production ou en provenance de préoccupations sociales ou environnementales, le tout dans un souci de développement durable ;

**Projets de type « Market Push » :

Projets de commercialisation de produits conçus au moyen de l'application des biotechnologies marines sur des marchés canadiens ou étrangers. Ces projets doivent être portés par une entreprise. Cette entreprise peut toutefois s'adjoindre un regroupement de partenaires ou de sous-traitants formé d'au moins une autre entreprise. Des organismes de recherche et de transfert technologique ou des organisations du secteur public, parapublic et institutionnel peuvent aussi faire partie du regroupement de partenaires ou des sous-traitants de l'entreprise porteuse du projet qui dépose une demande d'aide financière dans le cadre de BMT PROPULSION.

8 Les entreprises qui ont été préalablement obtenu un financement dans le cadre de la phase I de BTM-Propulsion sont admissibles à déposer des nouveaux projets dans le cadre de la phase II du programme.

Contenu du formulaire de la de lettre d'intention :

- Description du projet proposé ;
- Démonstration de la compatibilité avec l'utilisation de la biomasse et des biotechnologies marines ;
- Évaluation du niveau de maturité technologique du projet ;
- Description sommaire du montage financier.

Le formulaire de lettre d'intention peut être téléchargé sur notre Site Web en cliquant ICI

Contenu du formulaire de la demande détaillée :

- Sommaire exécutif du projet ;
- Présentation des entreprises et des organismes partenaires du projet, le cas échéant, ainsi que leur structure administrative, leur équipe projet et leur gouvernance du projet ;
- Identification de la biomasse et de son volume utilisé au Québec et hors Québec, de même que les méthodes de récoltes dans un contexte de développement durable ;
- Description technique et scientifique du projet ;
- Caractère innovant du produit ou du procédé ;
- Perspectives du marché pour le produit ou le procédé faisant l'objet du projet ;
- Avantages concurrentiels du produit ou du procédé par rapport à ceux existants ;
- Capacité de production du produit ou capacité de réalisation du procédé ;
- Prévisions de ventes et de prix du produit ou du procédé faisant l'objet du projet sur cinq ans ;
- Capacité financière de la ou des entreprises ou des organismes producteurs du ou des produits innovants ;
- Montage financier du projet et l'échéancier de réalisation ;
- Retombées économiques au Québec du projet sur cinq ans (création d'emplois, ventes, investissements potentiels, salaires, profits, propriété intellectuelle) ;
- Annexes :
  - *Pour les projets Market Pull - lettre d'appui de l'entreprise qui joue le rôle d'utilisateur final ;*
  - *La copie des lettres d'appui financier (si applicable) ou technique ou commercial ;*
  - *CV de l'équipe managériale et de réalisation ;*
  - *La copie de la charte ou des lettres patentes de l'organisme ;*
  - *Rapport de missions d'examen et/ou états financiers les plus récents, préférablement des trois dernières années ;*
  - *Attestation de Revenu Québec confirmant qu'aucuns arrérages financiers ne sont dus à Revenu Québec.*
  - *La résolution de l'organisme demandeur autorisant la personne identifiée à signer la demande si cette personne n'est pas le président ou le directeur général de l'organisme.*

Utilisation de la biomasse et des biotechnologies marines dans la production de la solution

- Le projet vise l'exploitation d'une bioressource marine (critère éliminatoire) ;
- Utilisation d'au moins un procédé biotechnologique en vue d'exploiter des biomasses marines pour la production de biens ou de services (critère éliminatoire) ;
- Niveau de maturité technologique (NMT) de départ minimum 3 et NMT de fin minimum 7 (critère éliminatoire) ;
- Contexte de développement durable de la méthode de production (dans la nature et/ou intramurale).

Caractère innovant du produit et/ou du procédé

- Le projet a nécessité et/ou nécessite des efforts en recherche et développement ;
- Présence de risque ou incertitude technologiques et/ou d'affaires pour l'entreprise ;
- Démonstration du caractère innovant (le produit ou le procédé est nouveau ou présente une amélioration significative) ;
- Présence d'avantages concurrentiels en regard des produits et/ou des procédés existants.

Commercialisation

- Droit d'opérer de la technologie en lien avec le projet ;
- Capacité de production (incluant la sous-traitance) ;
- Potentiel commercial en lien avec le caractère innovant du produit/procédé/service ;
- Marché(s) et stratégie de commercialisation.

Qualité du projet et gouvernance

- Qualité de l'équipe de réalisation, de gestion et du (des) partenaires(s) ;
- Réalisme de l'échéancier ;
- Moyens proposés (incluant le budget) pour assurer la réalisation du projet.

Retombées économiques et environnementales sur la filière Biotechnologie marine au Québec

- Impact sur l'environnement/aspect développement durable du projet ;
- Possibilité de création de richesse sur cinq ans au Québec (emplois ; export…etc.) ;
- Contribution au caractère structurant de la filière des biotechnologies marines au Québec.

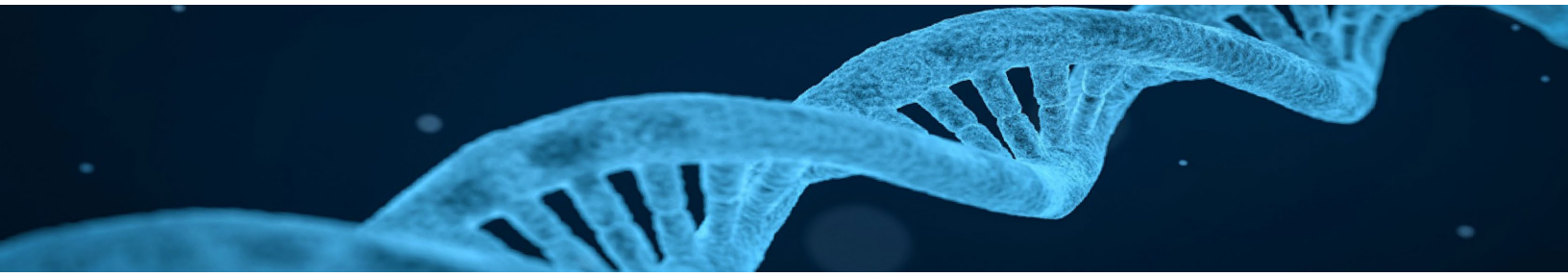

Personne de contact

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Daniela Bernic

Directrice à l'innovation

418 914-1608, poste 206
daniela.bernic@cribiq.qc.ca

MISSION

Le CRIBIQ, un regroupement sectoriel de recherche industrielle, dont la mission est de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de la bioéconomie au Québec.

Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec

Édifice Le Delta 1
2875, boul. Laurier, bureau D1-1320
Québec (Québec) G1V 2M2

418 914-1608
cribiq@cribiq.qc.ca
www.cribiq.qc.ca

Partenaire financier :

Québec